



MANUEL DE PROCEDURES DE GESTION DU PRODESS

LES PROCEDURES DE CONTROLE DES OPERATIONS :

- AUDITS COMPTABLE ET FINANCIER,
- LE CONTROLE DES PROCEDURES

PRESENTE PAR : Mr KALIFA BABA TRAORE AUDITEUR INTERNE
PRODESS

11 août 2008

PLAN DE LA PRESENTATION

- **DEFINITION DE L'AUDIT**
- **CATEGORIES D'AUDIT**
- **LES OBJECTIFS DE L'AUDIT**
- **PRINCIPES COMPTABLES**
- **DEFINITION SOMMAIRE DE L'AUDIT INTERNE**
- **DEFINITION DU CONTROLE INTERNE**
- **AUDIT OPERATIONNEL**
- **LES PROCEDURES D'APPROVISIONNEMENT**
- **LES PROCEDURES DE GESTION DU PATRIMOINE**
- **LES PROCEDURES DE GESTION FINANCIERE**
- **LES PROCEDURES DE GESTION DU PERSONNEL**
- **LES PROCEDURES COMPTABLES**
- **INTERVENTION DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT**

DEFINITION DE L'AUDIT

«L'audit est l'examen professionnel d'une information en vue d'exprimer sur cette information une opinion responsable et indépendante par référence à un critère de qualité; cette opinion doit accroître l'utilité de l'information»

CATEGORIES D'AUDIT

Il existe deux catégories d'audit :

- **L'Audit légal des sociétés**: il est exclusivement réalisé par des commissaires aux comptes (Experts comptables inscrits au tableau de l'ordre des comptables et experts comptables). Il est défini par des dispositions légales et réglementaires, qui fixent les missions, leurs modalités et les entités concernées.

CATEGORIES D'AUDIT(SUITE)

- **L'Audit Conventionnel** : il est entièrement libre et est régi par la loi des contrats privés. Il s'agit d'une prestation de services privés (cas de SCAE auditeur du PRODESS). Il peut être effectué à la demande de l'entité ou des tiers.

NB:

L'audit Conventionnel peut :

- concerner l'examen des états financiers de fin d'exercice (on parle alors d'audit comptable et financier) ;

CATEGORIES D'AUDIT(SUITE)

- porter sur les opérations de l'entreprise (on parle alors d'audit opérationnel) ou sur la conformité de processus.

Selon les axes choisis et les contextes concernés, on verra apparaître les notions :
d'audit d'acquisition, d'audit stratégique, d'audit informatique, d'audit juridique, d'audit sociétal, d'audit fiscal, d'audit social...

POURQUOI L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER ?

Pour l'Auditeur

L'objectif d'une mission d'audit des états financiers ou « audit comptable et financier » est d'exprimer une opinion sur leur contenu et leur présentation par rapport aux exigences posées par un référentiel comptable identifié.

POURQUOI L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER ? (SUITE)

Pour l'Audité

Les préoccupations de l'audité sont entre autres:

- de disposer d'information financière fiable avant de l'utiliser ou de la présenter à des tiers ;
- d'apprécier la situation actuelle afin, d'y déceler d'éventuelles insuffisances et donc d'entreprendre des améliorations ;
- d'éviter des fraudes ou des détournements éventuels

PRINCIPES COMPTABLES

- Les principes comptables généralement admis désignent les principes comptables formellement reconnus dans un Etat ou un groupe d'Etats par un organisme normalisateur ;
- Exemple le cas du Mali

PRINCIPES COMPTABLES (SUITE)

- Les principes comptables généralement admis sont ceux du « SYSTEME COMPTABLE OUEST AFRICAIN » (SYSCOA) c'est un référentiel comptable dont les principes sont formellement reconnus par le groupe d'Etats constituant l'UEMOA (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) et l'organisme normalisateur est le SYSCOHADA ;

PRINCIPES COMPTABLES (SUITE)

- **les principes comptables servent à indiquer comment les effets des opérations et des évènements doivent être enregistrés dans les états financiers ;**

Exemple de principes comptables

- **Les principes de continuité d'exploitation, la permanence des méthodes ...**

AUDIT INTERNE

DEFINITION SOMMAIRE DE L'AUDIT INTERNE

« L'Audit Interne est une fonction indépendante d'appréciation créée au sein d'une organisation, dont l'objet est d'examiner et d'évaluer les activités de celle-ci. Le but de l'audit interne est d'aider les membres de l'organisation (particulièrement les dirigeants) à s'acquitter efficacement de leurs responsabilités. A cette fin, l'audit interne leur fournit des analyses, des évaluations, des recommandations, des avis et conseils et de l'information sur les activités auditées ».

CONTROLE INTERNE

- **« Le contrôle interne est l'ensemble des dispositifs sécuritaires contribuant à la maîtrise de l'entreprise. Il a pour but d'un côté d'assurer la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, de l'autre l'application des instructions de la Direction et de favoriser l'amélioration des performances. Il se manifeste par l'organisation, les méthodes et les procédures de chacune des activités de l'entreprise, pour maintenir la pérennité de celle-ci ».**

CONTROLE INTERNE (SUITE)

le contrôle interne apparaît comme le socle sur lequel s'appuie la maîtrise des opérations d'une entité et la notion à partir de laquelle se définit la fonction d'audit interne dont la finalité est l'amélioration constante des contrôles internes.

LES PROCEDURES DE CONTROLE DES OPERATIONS

AUDIT OPERATIONNEL

L'audit opérationnel est l'examen porté sur les opérations d'une entreprise ou sur la conformité des processus.

Selon les axes choisis et les contextes concernés, on verra apparaître les notions :

- **d'audit des acquisitions de biens,**
- **d'audit stratégique,**
- **d'audit informatique,**
- **d'audit juridique,**
- **d'audit fiscal,**
- **d'audit social...**

LES PROCEDURES DE CONTROLE DES OPERATIONS

LES PROCEDURES BUDGETAIRES

Objet de la Procédure :

Les contrôles ont pour objet à ce niveau de vérifier si les procédures sont correctement appliquées. Le respect des délais, primordial pour l'approbation du Programme Opérationnel (PO) est vérifié à chaque niveau (cercles, régions et niveau central).

LES PROCEDURES D'APPROVISIONNEMENT

Objet de la procédure:

L'auditeur interne a la responsabilité de s'assurer que les approvisionnements sont effectués dans les meilleures conditions économiques pour le Programme.

LES PROCEDURES DE GESTION DU PATRIMOINE

Objet de la procédure :

- Les immobilisations et stocks constituent le patrimoine du Programme. Les procédures de gestion de ce patrimoine doivent être rigoureusement suivies.
- L'auditeur vérifie que chaque acteur effectue correctement ses tâches.

LES PROCEDURES DE GESTION FINANCIERE

Objet de la procédure :

Les opérations financières du PRODESS II sont complexes de par leur nature. Elles font intervenir plusieurs partenaires étrangers.

Ceci nécessite un contrôle complémentaire à celui des ordonnateurs et des comptables.

L'audit interne permet de vérifier si les règles de gestion des fonds sont respectées et conformes aux exigences des partenaires.

LES PROCEDURES DE GESTION DU PERSONNEL

Objet de la procédure :

Le respect des procédures de gestion du Personnel garantit les structures de gestion du Programme contre les risques : de fonctionnement (mauvaise exécution des tâches...) ,et financiers (litiges avec le personnel ou avec les structures de sécurité sociale et fiscale).

Le rôle de l'auditeur interne est de prémunir chaque structure contre ces risques en vérifiant le suivi des prescriptions du manuel

LES PROCEDURES COMPTABLES

Objet de la procédure :

- Le respect des délais est primordial pour la tenue correcte des comptes. Les comptables doivent y veiller.
- Ils doivent aussi s'employer à assurer les travaux mensuels et les travaux d'inventaire selon les prescriptions des procédures.
- Par des interventions à posteriori l'auditeur interne s'assure que ces tâches sont correctement exécutées.

INTERVENTION DES CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT

Objet de la procédure :

La gestion du PRODESS II est assurée par les structures pérennes des Ministères chargés de la Santé et du Développement Social.

A ce titre leurs activités sont soumises au contrôle des différents corps de contrôle de l'Etat habilités.

Les procédures de contrôle sont celles de ces institutions.

Leur objectif est la sauvegarde du patrimoine et la Gestion rationnelle des fonds publics mis à la disposition des structures du Programme.

Les corps de contrôle établissent eux-mêmes la liste des documents nécessaires à leurs interventions.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

Trois types de contrôle sont effectués par les corps de contrôle de l'Etat :

- les investigations du Vérificateur Général,
- les investigations du contrôle Général des Services Publics,
- les investigations de l'inspection (des finances, de la santé, du développement social)

**JE VOUS REMERCIE
DE VOTRE
AIMABLE ATTENTION**